

## Compte rendu – Session de travail du mardi 5 novembre 2024

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 5 novembre 2024 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M<sup>e</sup> François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

**Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 15 octobre 2024**

<b>Sujet</b>	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 15 octobre 2024.
<b>Décision : s. o.</b>	
<b>Responsable de l'exécution : s. o.</b>	
<b>Échéancier / suivi : s. o.</b>	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.</b>	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.</b>	

## Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

<b>Sujet</b>	<p>Des questions sont posées en lien avec les points 11, 13, 14, 15, 18, 21, 22, 24, 28, 37, 41, 42, 45, 55, 58 et 65 de l'ordre du jour.</p> <p>Plus précisément, au point 11, M. Pierre-Luc Fortin demande si le site va accueillir des contaminants venus d'ailleurs (région, pays, continent). On répond que les usages sont encadrés par le gouvernement et que la provenance des matériaux et les différents usages sont normés dans les autorisations accordées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). M. Fortin demande si la ou le propriétaire du terrain peut faire davantage que des activités de compostage et de traitement de sols contaminés. On répond que pour l'instant, toutes les possibilités envisageables semblent acceptables dans le contexte. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande quelles sont les raisons qui justifient une limite de dix ans. On répond que les produits peuvent changer durant cette période. Elle affirme ensuite qu'il est étrange de ne pas connaître les matières présentes sur le terrain alors que le conseil municipal doit autoriser une chose qu'il ne connaît pas. On répond qu'il s'agit d'une procédure habituelle. Mme Albernhe-Lahaie demande ensuite si la Ville doit vraiment s'en remettre au MELCCFP et à ses normes et exigences. On répond que la Ville ne détient pas ces compétences.</p> <p>Au point 13, M. Pierre-Luc Fortin affirme qu'il n'existe aucune garantie d'une densification accrue avec une plus grande minéralisation. Selon lui, la Ville ne respecte pas sa propre réglementation, ce qui est illogique. On répond que des dérogations sont souvent demandées et, que dans le cas présent, le coefficient d'emprise au sol passera de 21 % à 20 %. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande s'il y aura plus de cases de stationnement. Il y aura du stationnement et des allées d'accès sur ce terrain de forme irrégulière.</p> <p>Au point 14, Mme Pascale Albernhe-Lahaie s'interroge sur la composition du comité. Un membre d'Innovation et Développement économique Trois-Rivières (IDÉTR) est retiré pour une personne provenant du milieu des affaires. Mme Albernhe-Lahaie demande s'il est possible de nommer un membre issu du milieu communautaire. On précise qu'IDÉTR souhaite intégrer de nouvelles normes ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) et ne pas nommer d'office un membre de son conseil d'administration à ce comité. Les membres du conseil municipal discutent de la provenance des membres de ce comité et des balises fixées par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour le comité.</p> <p>Au point 15, M. Pierre-Luc Fortin demande qui seront les membres du comité puisque des personnes sont retirées. Les membres du comité sont nommés, et on indique que la résolution permet de modifier les règlements généraux, les normes ESG ainsi que la constitution du comité.</p> <p>Au point 18, M. Pierre-Luc Fortin souhaite apporter une modification au projet, soit le retrait de l'élément dérogatoire concernant l'absence de stationnement pour vélos. Il propose de maintenir cette exigence et souhaite proposer un amendement à cet effet à la séance publique. Les membres du conseil municipal discutent des marges du futur bâtiment, de son emprise au sol, de la nécessité de ne pas retarder un projet de logements au centre-ville et d'options pour l'aménagement d'un stationnement pour vélos.</p> <p>Au point 21, M. Richard W. Dober demande s'il s'agit d'une démolition ou d'une rénovation. Il s'agit de gros travaux de rénovation.</p> <p>Au point 22, M. Dany Carpentier demande si la demanderesse ou le demandeur doit obtenir un certificat d'autorisation et si le bâtiment accessoire sera muni de dispositifs pour assurer la qualité de l'air. On répond que le bâtiment servira à entreposer des tas de copeaux qui sont actuellement dehors.</p> <p>Au point 24, Mme Geneviève Auclair annonce à ses collègues qu'elle demandera le vote sur la construction de ce gros garage afin de ne pas créer de précédent dans ce secteur. M<sup>e</sup> François Bélisle affirme que la conseillère du secteur est la personne qui sait ce qui est le mieux pour le secteur et qu'il se fie à son opinion dans ce dossier.</p> <p>Au point 28, Mme Pascale Albernhe-Lahaie souligne que le premier projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) arrive à échéance et que dans le deuxième PPCMOI, le premier étage commercial est retiré. Elle se questionne sur la décision du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et demande à ses collègues ce qu'ils en pensent. On répond que la fonction commerciale est retirée, ce qui ne correspond pas au plan de revitalisation du centre-ville, mais que dix-neuf logements verront le jour, ce qui est conforme à une autre partie du plan de revitalisation qui porte sur l'habitation. M. Dany Carpentier s'interroge sur le moment de la consultation publique, qui se tiendra tout juste avant la séance du soir. Il souhaite que les pratiques soient modifiées afin que la population puisse se faire entendre bien avant que la décision ne soit prise. M. Richard W. Dober exprime quant à lui son inquiétude par rapport au bruit autour de ce futur immeuble à logements. On répond que la vie au centre-ville n'est pas aussi paisible que dans les secteurs champêtres et que si les normes de construction de l'immeuble sont respectées, la Ville ne peut demander à l'entrepreneuse ou à l'entrepreneur d'aller plus loin.</p> <p>Au point 37, Mme Geneviève Auclair affirme que le montant versé n'est pas très élevé. On lui répond qu'il s'agit d'une petite phase de développement. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande comment est calculé ce montant. Il correspond à 10 % de la valeur en terrain ou en argent en plus d'une redevance.</p> <p>Au point 41, M. Pierre-Luc Fortin se questionne sur l'hypothèque de troisième rang et demande si la Ville prend un risque. On explique que ce qui importe, c'est que la garantie hypothécaire reflète le montant dû par l'acheteuse ou l'acheteur et que si la garantie est suffisante, la Ville n'est pas à risque.</p> <p>Au point 42, M. Dany Carpentier déclare être satisfait que la Ville rachète le terrain. On précise que la Ville le rachète au prix vendu et qu'elle le revendra plus cher par la suite. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si la Ville pourrait reprendre le terrain puisqu'il n'y a pas eu de construction et le revendre plus cher. Ce serait possible, mais il faut se demander si c'est la</p>
--------------	---

façon dont la Ville souhaite traiter ses entrepreneuses et entrepreneurs. Les membres du conseil municipal et les personnes invitées discutent ensuite de droit de préemption, de coefficient d'emprise au sol et de la localisation du terrain dans le parc industriel 40-55. Plus précisément, si on parle de phase en matière d'infrastructures, le terrain est situé dans la phase 1 du parc industriel. Si on parle en matière d'autorisation environnementale, le terrain est sur la limite entre les autorisations environnementales de la rue Charles-Malhiot, soit la phase 1, et l'autorisation environnementale de la phase d'extension, soit la phase 2.

Au point 45, M. Pierre-Luc Fortin demande si le terrain se situe dans l'ancien ou le nouveau parc industriel 40-55. Le terrain est situé dans la phase 1 de développement du parc en ce qui concerne les infrastructures. Il est situé dans le territoire de l'autorisation environnementale de la rue Charles-Malhiot.

Au point 55, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si les 31 500 \$ versés à Culture Trois-Rivières sont des frais de gestion liés à l'exécution du plan d'action de la Politique culturelle. La réponse sera donnée plus tard dans la rencontre.

Au point 58, M. Pierre-Luc Fortin indique que la Ville pige dans ses excédents, pas encore approuvés, pour renflouer son fonds d'autoassurance et demande si en mai, les excédents seront 325 000 \$ moins élevés. On répond qu'il faut gérer le risque, sinon, il pourrait être nécessaire de compter uniquement sur un fonds d'autoassurance. M. Luc Tremblay déplore le fait que la Ville pige dans ses surplus sans les connaître et qu'elle le fasse quand cela lui convient alors qu'elle coupe 25 000 \$ dans son budget pour la fourniture de toilettes. On lui répond que c'est une décision politique prise après consultation des équipes. On ajoute que les changements climatiques se répercutent jusque dans les réclamations. Ne pas agir, c'est manquer de diligence. Il faut comprendre le contexte stratégique et environnemental de cette décision. Il manque 325 000 \$, si cette somme n'est pas prise à même les surplus, il faut regarder où il est possible de trouver cette somme. En 2025, la somme pour le fonds d'autoassurance sera ajoutée au budget.

Au point 65, M. Pierre-Luc Fortin demande à en savoir plus sur l'étude de circulation à 85 000 \$. Il pose aussi des questions sur les honoraires d'avocates et d'avocats puisque l'embauche d'avocates et d'avocats à l'interne devait permettre de limiter les honoraires externes. La très vaste majorité des dossiers sont traités à l'interne. Parmi les dossiers confiés à l'externe, on trouve notamment de nombreuses demandes d'opinion juridique en éthique et déontologie par les membres du conseil municipal, des dossiers de contestation d'évaluation municipale ainsi que de gros dossiers qui demandent plusieurs jours d'audition. Une présentation pourra être faite à la commission Assurer une saine gestion de l'organisation pour expliquer qu'il est rentable d'avoir des avocates et des avocats à l'interne. Mme Pascale Alberne-Lahaie demande pour quelles raisons la somme de 50 000 \$ a été versée à IDÉTR pour le tourisme sportif. La Ville a confié à IDÉTR le mandat du tourisme sportif et lui verse 50 000 \$ pour le faire. On précise que cette somme avait été budgétée. Mme Alberne-Lahaie pose aussi des questions sur les nombreuses factures pour les travaux au Monastère des Ursulines. Il s'agit de travaux d'entretien qui dépassent la somme prévue au budget. M. Richard W. Dober demande si le rachat d'un terrain vacant à 106 000 \$ permettra de continuer la piste cyclable. L'achat de cette lisière de terrain fait partie du réaménagement du boulevard du Saint-Maurice.

**Décision :** s. o.

**Responsable de l'exécution :** s. o.

**Échéancier / suivi :** s. o.

**Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure :** s. o.

**Documents remis, discutés, projetés ou écoutés :** s. o.

## Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

<b>Sujet</b>	<p><b>Table de travail sur le développement social :</b> L'équipe du développement social a fait faire une étude d'impact sur le plan d'action en développement social. La table de travail recommande la mise en place des recommandations de l'étude.</p> <p><b>Comité Animer et soutenir la communauté :</b> Le comité a recommandé la rédaction d'un libellé qui sera ajouté au règlement de tarification afin de permettre une réduction de 50 % du coût de location des bâtiments et des services pour les organismes à but non lucratif, jusqu'à concurrence de cinq événements par année.</p> <p><b>Table de travail sur le logement social et abordable :</b> Le procès-verbal a été rendu public. Le travail progresse, tant pour le logement social que pour le logement abordable. Certains projets présentés sont en recherche de financement.</p> <p><b>Comité de toponymie :</b> Il y a eu l'inauguration d'un monument commémoratif pour souligner l'héritage des Filles du Roy.</p>
<b>Décision :</b> s. o.	
<b>Responsable de l'exécution :</b> s. o.	
<b>Échéancier / suivi :</b> s. o.	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure :</b> s. o.	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés :</b> s. o.	

## Séances du conseil municipal

<b>Sujet</b>	Le calendrier des séances publiques est voté en fin d'année chaque année. La possibilité de tenir une seule séance par mois et d'amener certains éléments au comité exécutif, dont les séances deviendraient publiques avec période de questions, avait été évoquée. Des discussions se sont tenues dans le cadre de la journée de rencontres du 5 <sup>e</sup> mardi, et aucune décision n'a été prise. À la suite de commentaires dans les médias, un calendrier contenant deux séances publiques par mois sera déposé au point 62 de l'ordre du jour de la séance publique du 5 novembre 2024.
<b>Décision : s. o.</b>	
<b>Responsable de l'exécution : s. o.</b>	
<b>Échéancier / suivi : s. o.</b>	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.</b>	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.</b>	

## Points de l'administration publique

<b>Sujet</b>	<p><b>Acquisition camions incendie / Dany Cloutier, Jean-François Houde, Frédéric Maurais</b></p> <p>Les délais de livraison s'accroissent pour l'acquisition de camions incendie. Le précédent appel d'offres a permis de passer une commande échelonnée sur plusieurs années pour différents véhicules. Il est souhaitable de devancer cette commande en raison des délais de livraison qui dépassent maintenant les quarante mois et des économies à réaliser (1,7 million \$) si la commande est passée avant le 1<sup>er</sup> mars 2025. Le contrat qui a été accordé est un contrat à long terme, il n'est donc pas nécessaire de retourner en appel d'offres. Ce contrat comprenait le plafonnement de l'augmentation des coûts et le partage des risques liés au taux de change (contrat en devises américaines). Il serait possible d'obtenir un camion autopompe rapidement (fin 2025), deux autres en 2028 et un camion plateforme élévatrice en 2029. Des questions sont posées sur le monopole des constructeurs et de la légalité de s'y lier pour de nombreuses années, sur ce qu'il advient des camions remplacés et sur les conditions de l'appel d'offres. Après avoir obtenu des réponses à leurs questions, les membres du conseil municipal acceptent de passer la commande pour le remplacement des camions incendie avant le 1<sup>er</sup> mars 2025.</p> <p><b>Périmètre et gestion d'urbanisation / Pamela Soto</b></p> <p>Les amendements qui seront apportés au schéma d'aménagement ont été présentés dans le cadre d'une réunion extraordinaire du Comité consultatif d'urbanisme à laquelle toutes et tous les membres du conseil municipal ont été conviés. Tous les règlements d'urbanisme de la Ville doivent être concordants avec le schéma. On explique la hiérarchie des règlements d'urbanisme qui repose sur les orientations gouvernementales en aménagement du territoire, le processus d'amendement (dates des rencontres du comité Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire, rencontres individuelles avec les élus et élus, compilation des diverses demandes des promotrices et promoteurs et des citoyennes et citoyens). On présente ensuite les besoins en logements par rapport à la capacité en matière de superficie (périmètre urbain) et ainsi que la modification apportée aux limites du périmètre urbain. Par la suite, la procédure de modification du schéma d'aménagement est expliquée. Les membres du conseil municipal posent des questions sur la capacité de redéveloppement, la possibilité de voir les modifications à partir du schéma actuel, la place du parc industriel 40-55 dans le nouveau schéma, l'aspect industriel du schéma et la possibilité de reporter le point à l'ordre du jour. Cette possibilité n'est pas recommandée en raison du long échéancier de ce processus.</p> <p><b>Cohérence stratégique, orientations sollicitées, varia / Direction générale</b></p> <p>Aucun sujet n'est discuté.</p>
<b>Décision :</b>	Passer la commande pour les camions incendie avant le 1 <sup>er</sup> mars 2025.
<b>Responsable de l'exécution :</b>	s. o.
<b>Échéancier / suivi :</b>	s. o.
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure :</b>	s. o.
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés :</b>	s. o.

